

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 137^E ASSEMBLÉE

Du 14 au 18 octobre 2017, l'Union interparlementaire a tenu à Saint-Pétersbourg, en Fédération de Russie, sa 137^e Assemblée, à laquelle ont assisté 833 parlementaires, dont 87 présidents d'assemblée parlementaire, venus de 155 pays et de 6 assemblées parlementaires internationales et des représentants de 38 organisations régionales et internationales. Le nombre total de participants a atteint 1 885 personnes, ce qui constitue une affluence record dans l'histoire de l'UIP.

Le Parlement français y était représenté par Mme **Sophie ERRANTE**, députée, présidente exécutive du groupe français de l'UIP, cheffe de la délégation, M. **Robert del PICCHIA**, sénateur, président du sous-comité des finances et membre du Comité exécutif de l'UIP, Mmes **Jacky DEROMEDI**, sénatrice, **Laurence DUMONT**, députée, membre du comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, **Gisèle JOURDA**, sénatrice, MM. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, député, **Michel LARIVE**, député, et **Didier MARIE**, sénateur. La délégation était accompagnée des deux secrétaires exécutifs du Groupe français de l'UIP, MM. **Didier EIFERMANN**, conseiller au service des affaires internationales et de défense de l'Assemblée nationale, et **Loïc VANCE**, conseiller à la direction du secrétariat du Bureau, du protocole et des relations internationales du Sénat. En parallèle de l'Assemblée de l'UIP, l'Association des secrétaires généraux de parlement tenait sa session d'automne, avec la participation pour la France de MM. **Christophe PALLEZ**, secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale, et **Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD**, secrétaire général de la Présidence du Sénat.

L'ouverture de l'Assemblée proprement dite, le samedi 14 octobre en soirée, a été précédée de la réunion du sous-comité des finances, le mercredi 11 octobre, des réunions du Comité exécutif, les jeudi 12 et vendredi 13 octobre, ainsi que des réunions du comité des droits de l'homme des parlementaires les vendredi 13 et samedi 14 octobre et du Forum des femmes parlementaires et du groupe des Douze Plus le samedi 14 octobre.

I - RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. Robert del PICCHIA a présidé la réunion du sous-comité des finances puis a participé aux réunions du Comité exécutif.

M. **Robert del PICCHIA** a d'abord présenté devant le sous-comité des finances, le mercredi 11 octobre, les grandes lignes du projet de budget de l'UIP pour 2018. Il a constaté avec satisfaction que le projet de budget élaboré par le secrétariat et présenté pour adoption à Saint-Pétersbourg était fidèle aux orientations qui avaient été arrêtées par le sous-comité des finances au cours des réunions préparatoires qui s'étaient tenues les 30 mai et 18 juillet 2017.

Il a rappelé que l'avant-projet initial présentait un déficit de 180 000 CHF malgré une hausse de 2 % des cotisations et indiqué que le sous-comité des finances avait accepté cette hausse, qui succédait à une augmentation de 1,5 % en 2016, contre l'engagement qu'aucune nouvelle augmentation n'interviendrait au cours des deux prochaines années, en 2019 et 2020. On ne pouvait en effet accepter qu'une poursuite de ce mouvement finisse par annuler les effets de la baisse de 7,8 % obtenue en 2014 et 2015, à la demande du groupe des Douze Plus.

Il a ensuite décrit les pistes d'économie explorées par le sous-comité pour rééquilibrer le budget. Première source d'économie significative : le fait d'organiser l'Assemblée de printemps dans un pays hôte plutôt qu'à Genève représente pour l'UIP un surcoût de 150 000 CHF. En conséquence, organiser en 2018 les deux Assemblées à Genève permettrait de résorber l'essentiel du déficit du projet de budget. Il a précisé que les 30 000 CHF d'économie restants ont été obtenus grâce à des réductions ciblées qui ne remettent en cause aucun des programmes de l'UIP.

Il s'est en conséquence réjoui de ce que, grâce aux efforts du secrétariat, l'UIP soit parvenue à élaborer un projet de budget pour 2018 équilibré, sans qu'il soit besoin de recourir, comme l'an passé, à un nouveau prélèvement sur le Fonds de solidarité.

M. Robert del PICCHIA a ensuite défendu la demande du parlement du Vanuatu, qui a demandé à adhérer à l'UIP, de bénéficier d'une aide du Fonds de Solidarité pour lui permettre d'assister à l'Assemblée de Saint-Pétersbourg. Il a proposé, à titre exceptionnel, de déroger aux procédures arrêtées par le Comité exécutif à Dhaka en mars 2017 car la phase de lancement du Fonds n'avait pas permis au parlement du Vanuatu de présenter sa demande dans les délais requis, la dépense engagée pour le Vanuatu (environ 5 000 CHF) étant, en tout état de cause, très inférieure au plafond de 20 000 CHF d'engagement du Fonds.

Ces propositions ont été adoptées par le sous-comité des finances puis défendues par M. Robert del PICCHIA devant le Comité exécutif qui les a validées, avant d'être adoptées, le 18 octobre, par le Conseil directeur de l'UIP.

Au cours des réunions du Comité exécutif qui se sont tenues les jeudi 12 et vendredi 13 octobre, M. **Robert del PICCHIA** a également abordé les sujets suivants.

M. Robert del PICCHIA a demandé que l'ordre du jour du Comité exécutif soit complété pour que celui-ci puisse être informé et se prononcer sur l'initiative envisagée par l'UIP en partenariat avec l'ONUSC en matière de lutte contre le terrorisme. Le Secrétariat a décrit les objectifs généraux de cette initiative, dont le coût sur quatre ans pourrait atteindre 5,9 millions de dollars, et a indiqué qu'un Groupe d'experts avait été constitué sur la base de l'adhésion volontaire de certaines délégations. Ces informations ont suscité la réaction de certaines délégations, et en particulier de la délégation britannique, qui s'est étonnée de n'avoir à aucun moment été ni consultée ni associée à cette initiative.

Le Comité exécutif a décidé que ce projet devrait faire l'objet d'un nouvel examen, lors de sa prochaine réunion à Genève.

M. Robert del PICCHIA a également participé à la réunion du groupe de travail sur la Syrie dont la création avait été décidée lors de l'Assemblée de Dhaka. Au cours de sa réunion du 11 octobre le groupe s'est fixé un plan de travail en quatre points : rencontrer la délégation du parlement syrien et celles des principaux pays de la région lors de l'assemblée de Saint-Pétersbourg ; élaborer un partenariat avec le parlement syrien dans la perspective d'une révision constitutionnelle et de la préparation d'une nouvelle loi électorale ; rencontrer les représentants de l'opposition en et hors de Syrie ; envisager une mission en Syrie pour rencontrer le président syrien et le parlement syrien.

Au cours de la session, M. Robert del PICCHIA a pu ainsi s'entretenir, dans le cadre de ce groupe de travail, avec la délégation syrienne conduite par le nouveau président de l'Assemblée syrienne et la délégation libanaise.

II - RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

Le groupe français de l'UIP appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ». Celui-ci a tenu trois réunions, le samedi 14 octobre après-midi, avant la cérémonie inaugurale, ainsi que les lundi 16 et mercredi 18 octobre en tout début de matinée pour arrêter la liste des candidats soutenus par le groupe aux postes à pourvoir et pour définir les positions qu'il défendrait sur les questions débattues devant les instances de l'UIP (Assemblée plénière, Conseil directeur, Comité exécutif, commissions). Les membres du Groupe français ont participé à ces trois réunions.

Aux postes à pourvoir, le Groupe a élu Mme Sophie ERRANTE, députée, représentante régionale des Douze Plus au Bureau des Femmes parlementaires afin d'achever le mandat de Mme Michèle André courant jusque fin mars 2018. Il a également retenu la candidature de M. Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE, député, au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. M. Julien-Laferrière, opposé à un député bulgare ayant maintenu sa candidature, a été élu par le Conseil directeur de l'UIP, lors de sa séance du 18 octobre, à l'unanimité moins la voix de la délégation de Birmanie qui a voté pour le député bulgare.

Sur le point d'urgence, le Groupe des Douze Plus s'est prononcé en faveur d'un soutien à la proposition de résolution déposée par le Venezuela appelant l'UIP à apporter son soutien à l'ordre constitutionnel vénézuélien et demandant le respect de l'Assemblée nationale élue.

Le groupe a également auditionné les deux candidates mexicaine et uruguayenne à la présidence de l'UIP.

Il a enfin décidé de moderniser son logo, tout en maintenant les douze étoiles, emblème du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

III - LE FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Mme Sophie ERRANTE, Présidente exécutive du groupe français a participé au *Bureau des Femmes parlementaires* dont elle a été élue membre, en remplacement de Mme Michèle ANDRÉ, pour la fin du mandat e cette dernière, jusqu'en mars 2018.

IV - LE DÉBAT GÉNÉRAL ET LE POINT D'URGENCE

Au cours du débat général dont le thème était « *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique* », Mme Sophie ERRANTE, dans son intervention, le 16 octobre, a indiqué que l'Assemblée nationale fortement renouvelée à la suite des élections de juin 2017, qui ont permis d'avoir près de 40 % de femmes élues, a décidé de réfléchir sur sa façon de légiférer afin de redonner du sens à la politique et associer les citoyens, qui se sont fortement abstenus lors de ces élections, au processus législatif. Elle a ensuite fait valoir l'importance prioritaire de l'éducation qui permet d'avoir une vie collective apaisée grâce à l'acceptation de règles communes et du respect de l'autre. Mme ERRANTE a terminé son intervention en rappelant le défi capital de la lutte contre le terrorisme. La France, par sa tradition issue de la Révolution de 1789 et de sa Déclaration des droits de l'Homme et par la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 qui a mis en place une laïcité apaisée, la loi ne voyant en chaque Français qu'un citoyen égal dans ses croyances et ses convictions afin que chacun s'épanouisse librement dans le respect des autres. La victoire sur le terrorisme passe en effet par la fin des conflits pour cause ethnique ou religieuse dans le monde.

Dans le débat sur le **point d'urgence**, la délégation française prévoyait de soutenir la proposition de résolution présentée par le Venezuela sur le « *rôle de l'UIP face à la rupture*

de l'ordre constitutionnel et au non-respect de l'Assemblée nationale au Venezuela » en raison de sa dimension parlementaire, conformément au vote intervenu au sein du groupe des Douze plus. Au vu du risque de ne pas obtenir une majorité en sa faveur, le Venezuela a préféré retirer sa proposition, ce qui a conduit la France à voter en faveur de l'initiative de huit pays musulmans souhaitant appeler l'attention sur les persécutions subies par la minorité rohingya de Birmanie (*« mettre un terme aux actes de persécution, de violence et de discrimination à l'égard de la minorité rohingya au Myanmar qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et garantir leur retour immédiat et sans condition au Myanmar »*) qui a été adoptée à une très large majorité. Par ailleurs, la délégation française s'est abstenue sur la proposition du Mexique et du Japon de débat sur la menace nucléaire nord-coréenne et a voté contre la proposition de la Birmanie visant à exonérer le pays de responsabilité dans le drame humanitaire subie par les Rohingyas.

V - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Mme **Gisèle JOURDA** a participé aux travaux de la *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* qui a tenu deux séances. Au cours de la première, le mardi 17 octobre, elle a débattu du rôle des parlements dans le suivi de l'action des forces armées nationales participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ; elle a également entendu M. Lassina Zerbo, secrétaire exécutif de l'organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et a débattu de la mise en œuvre de la résolution intitulée *« Cyber guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale »*. Mme **Gisèle JOURDA** a estimé que le développement extraordinaire du Net avait fait virtuellement tomber les frontières des États et celles de la vie privée, et montrait la nécessité de conduire un immense chantier de protection face aux menaces que constituent le terrorisme, ou l'utilisation criminelle malveillante du cyber-espace. Elle a jugé que la réponse à ces menaces appelait impérativement une réponse internationale, une réponse nationale et une réponse collective pour restaurer la confiance, pari osé mais pas impossible. Elle a rappelé que, en adoptant la résolution de Hanoi sur la cyber-guerre, l'IUP avait tracé les priorités à mettre en avant et les axes à défendre pour parer aux dangers qui mettent en péril les États et plus encore leurs populations. Elle a estimé qu'il était de la responsabilité des parlementaires d'être une interface et une force de proposition pour répondre à ce besoin de sécurité et restaurer la confiance en créant, dans la législation nationale, les filets de protection nécessaires et indiqué qu'en France, le Gouvernement s'était emparé de cette question et le Parlement s'attachait à trouver des solutions législatives, avec le souci constant d'apporter dans les faits une traduction à la volonté universelle de vivre sur une planète en paix et sécurisée.

Lors de la seconde séance, le mercredi 18 octobre, la commission a auditionné des experts sur le thème de *« la pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable »*.

La deuxième commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie lundi 16 octobre pour informer les délégations des dispositions pratiques d'organisation de la réunion parlementaire organisée conjointement par l'UIP, le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand à l'occasion de la COP 23 de Bonn. MM. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** et **Didier MARIE** ont participé à cette réunion au cours de laquelle les parlementaires ont procédé à des échanges de vue sur le ~~un~~ projet de document final de cette réunion, qui a recueilli un accueil très favorable. La commission a ensuite débattu sur le thème *« associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables »* qui a été retenu pour la présentation d'un projet de résolution lors de la 138^e Assemblée, en avril 2018, à Genève. M. **Hubert**

JULIEN-LAFERRIERE est intervenu au cours du débat pour rappeler que la réussite de l'accord de Paris tenait, entre autres, au fait que, contrairement à la précédente Conférence de Copenhague, le besoin de solidarité avec les pays les moins riches avait été pris en compte. Il a rappelé que ces derniers ne contribuent que dans une faible mesure aux émissions de gaz à effet de serre mais qu'ils figurent souvent parmi les premières victimes du réchauffement climatique. Les accords de Paris témoignent de cette prise de conscience salubre qui doit maintenant trouver une traduction dans les politiques et les législations nationales, en particulier chez les pays les plus développés. Il a rappelé que le Président de la République française avait annoncé un relèvement l'Aide publique au développement de la France à 0,7 % de la richesse nationale : celle-ci devra bénéficier à des projets qui présentent des co-bénéfices pour le climat.

Mardi 17 octobre, M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a participé à la seconde séance de la commission au cours de laquelle a été débattu le thème « *atteindre les plus hautes normes réalisables en matière de santé pour tous au moyen de la science et de la recherche* ».

La troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme a consacré quatre réunions, entre le dimanche 15 et le mardi 17 octobre à la discussion et à l'adoption d'une résolution d'un projet de résolution intitulé « *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie* ». Mme Jacky DEROMEDI, qui a participé à ces réunions avec l'appui de M. Didier MARIE, a fait adopter deux des trois amendements présentés par le groupe français, le troisième étant satisfait par l'adoption d'un amendement comparable présenté par l'Afrique du Sud. Le premier amendement tendait à présenter la démocratie comme un idéal universel et non comme une réalité universelle, dans la mesure où un nombre significatif d'États en sont encore éloignés et à préciser que la volonté du peuple, source de légitimité, devait s'exprimer au cours d'élections libres et régulières. Le second complétait la liste des éléments fondamentaux de la démocratie par la mention de la liberté de réunion et d'expression, y compris par des moyens de communication électronique, et par la mention du droit de constituer des partis politiques. Le troisième a été satisfait par un amendement présenté par l'Afrique du Sud qui présentait la démocratie comme un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement.

La commission a choisi comme thème de résolution, pour la 138^{ème} Assemblée « Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* » ; elle s'est également donné pour thème de débat « Éliminer les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGTBI : le rôle des parlements ». L'annonce de ce thème au cours de la séance finale de l'Assemblée plénière a provoqué un vif incident, de nombreuses délégations exigeant le retrait de ce thème de débat qui avait pourtant été adopté par la commission. Confrontée à la violence de cette contestation, la Présidente de séance a pris sur elle de procéder au retrait de ce thème de discussion du programme des travaux de la 138^e Assemblée de Genève.

M. **Michel LARIVE** a suivi les travaux de la **quatrième commission des Affaires des Nations unies** qui a débattu, le dimanche 15 octobre, de la « *la dimension parlementaire des Nations Unies : en cours de réalisation depuis 20 ans* », et du « *rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans la gouvernance internationale : la voie à suivre* ». Le premier débat a été tenu dans la perspective de la nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP qui sera examinée au printemps 2018 afin de renforcer la dimension parlementaire de l'ONU.

Mme **Gisèle JOURDA** et M. **Michel LARIVE** ont également participé à la séance interactive

sur le processus de l'ONU d'interdiction des armes nucléaires, lundi 16 octobre. À cette occasion, **M. Michel LARIVE** est intervenu pour indiquer qu'en tant que Français il participait à l'équilibre de la terreur en consacrant au nucléaire militaire 2 % du PIB national, soit au minimum 120 milliards d'euros, dont l'Éducation nationale aurait pourtant cruellement besoin, et tenait ainsi une épée de Damoclès sur la planète entière depuis la guerre froide, les accords SALT entrepris entre les deux supers puissances d'alors pour le désarmement nucléaire n'ayant pas abouti. Il a estimé qu'aujourd'hui nous tendons plutôt vers un risque de déséquilibre dangereux et que les discours bellicistes de la plus grande puissance militaire mondiale n'engagent pas les postulants à l'arme nucléaire à freiner leur possible obtention. Il appartient aux parlementaires de porter une parole de paix. Paul Valéry disait « *la guerre c'est le massacre des gens qui ne se connaissent pas, au profit des gens qui se connaissent et ne se massacrent pas.* »

Mme **Jacky DEROMEDI** a en outre participé, dimanche 15 octobre, à la séance interactive organisée par l'UIP et l'OMS sur le thème « *éliminer le VIH/sida grâce à la santé sexuelle et génésique* ».

VI - LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES

Mme **Laurence DUMONT** a participé aux six séances du comité des droits de l'homme des parlementaires qui ont été tenues à huis clos du vendredi 13 au mardi 17 octobre.

Les conclusions du comité ont été débattues et adoptées par le Conseil directeur lors de sa séance du mercredi 18 octobre. Les décisions portent sur la situation de parlementaires ou d'anciens parlementaires au Cambodge, au Cameroun, en République démocratique du Congo, aux Maldives, en Mongolie, en Palestine, aux Philippines, en Russie, au Sri Lanka, en Turquie et au Venezuela. Les débats ont été particulièrement animés, voire violents, sur les cas suivants :

– **Venezuela** : les représentants de l'Assemblée constituante, admis dans la salle avec le statut d'observateur se sont emparés de la parole pour contester le rapport de la commission des droits de l'homme des parlementaires ; ils ont considéré qu'il était abusif de qualifier de persécutions les poursuites légales engagées contre des parlementaires poursuivis pour vol et détournement de fonds ; reprenant aussitôt la parole, la délégation officielle de l'Assemblée nationale du Venezuela a au contraire appuyé les conclusions du Comité et appelé l'Assemblée à prendre fait et cause pour les députés de la majorité parlementaire opposée au Président Maduro et victimes d'exactions ; le président de l'UIP Saber Chowdhury a condamné la manœuvre frauduleuse de militants pro-Maduro s'étant fait passer pour des journalistes pour tenter d'avoir accès à la salle des séances et les manœuvres dilatoire du Gouvernement pour empêcher la venue d'une mission du comité des droits de l'homme des parlementaires dans le pays ; de nombreuses délégations sont intervenues pour demander que le comité des droits de l'homme puisse avoir accès aux parlementaires vénézuéliens et dénoncer les dérives du régime, à l'exception de Cuba et du Nicaragua qui ont estimé que le Venezuela était une victime de l'impérialisme américain ;

– **Palestine** : Israël a défendu les décisions de justice portant emprisonnement de parlementaires, dont Marwan Barghouti, qualifiés de criminels meurtriers ; ces propos ont soulevé l'indignation de l'ensemble des délégations du groupe arabe dont les violentes protestations ont amené la délégation israélienne à quitter la salle de séance ;

– **Turquie** : 56 députés sont actuellement privés de leur immunité arrêtés et poursuivis en

justice et l'UIP n'obtient pas un droit d'accès, ce qu'a dénoncé publiquement le président de l'UIP Saber Chowdhury ;

– **Cambodge** : le président Saber Chowdhury a dénoncé les manœuvres des autorités cambodgiennes pour entraver l'envoi d'une mission sur place pour rencontrer un député emprisonné.

VII - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** ayant été élu au comité sur les questions relatives au Moyen-Orient le mercredi 18 octobre par le Conseil directeur, il n'a pas pu participer aux deux réunions de ce comité, tenues à huis clos, les 14 et 16 octobre.

VIII - RÉUNION SUR LES PARLEMENTS À L'ÈRE NUMÉRIQUE

MM. **Robert del PICCHIA** et **Michel LARIVE** se sont rendus à la réunion sur les parlements à l'ère numérique consacrés aux outils numériques mis à la disposition des parlementaires dans le monde. Après une présentation d'une heure par M. Andy Williamson des données contenues dans le rapport mondial de 2016 sur l'e-parlement, interrompue à la demande de la France, un débat a pu se nouer entre les délégations sur leurs préoccupations en matière de technologies numériques. M. **Robert del PICCHIA** a souhaité connaître les expériences de vote électronique et a présenté son expérience d'utilisation de la messagerie électronique pour informer ses électeurs dans le monde, avec la menace que fait peser la nouvelle réglementation de l'Union européenne interdisant l'insertion d'une personne dans une liste de diffusion sans son accord préalable. Parmi les réponses, l'Inde a fait valoir l'importance du contact personnel dans le travail parlementaire, le vote électronique ne pouvant pas remplacer le facteur humain et la machine gouverner le politique. Les Pays-Bas ont douté de pouvoir mettre en place des élections libres, transparentes, secrètes et régulières avec un vote électronique. L'Égypte a indiqué que le vote par Internet faciliterait dorénavant le vote des citoyens égyptiens expatriés.

IX - MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

Lors de sa séance du 13 octobre après-midi, le Comité exécutif a rejeté la proposition d'amendement à ses règles et pratiques présenté par le comité des droits de l'homme des parlementaires afin d'abaisser de cinq à quatre membres son quorum pour délibérer valablement. Cuba et la Russie, suivi par l'ensemble des membres du Comité, ont considéré que prévoir un quorum inférieur à la moitié des membres du comité ne serait pas démocratique et nuirait à l'autorité des décisions de ce comité.

M. **Robert del PICCHIA** est intervenu pour rappeler le devoir d'exemplarité de l'UIP et que si le comité était préoccupé par le fait qu'il lui était difficile de réunir cinq membres lors de ses longues séances qui s'étendent sur cinq jours, il ne fallait pas fournir un motif à des parlements pour apporter une entorse à un principe fondamental de fonctionnement du parlementarisme démocratique qui est de délibérer en la présence d'au moins la moitié des membres. Il a donc proposé de constituer une liste d'attente de parlementaires pour suppléer les membres qui signaleraient leur absence aux séances du comité. M. Konstantin Kosachev (Russie) a, lui, proposé d'adjoindre au membre titulaire un suppléant du même pays lors de son élection.

Il a été demandé au secrétaire général de soumettre à la prochaine session du Comité exécutif de 2018 une nouvelle proposition d'amendement compte tenu de ces propositions afin de la soumettre au vote du Conseil directeur lors de la 138^e Assemblée de mars 2018.

—*—

À l'occasion de l'Assemblée, la délégation française a eu deux entretiens bilatéraux avec la délégation parlementaire russe : le premier, le dimanche 15 octobre avec M. **Leonid Slutsky**, président de la commission des affaires étrangères de la Douma d'État, le second, le lundi 17 octobre, avec M. **Petr Tolstoy**, vice-président de la Douma d'État. A ces deux occasions, les députés russes ont exprimé le souhait du nouveau président de la Douma, M. Viatcheslav Volodine, d'accroître la coopération interparlementaire. Ils ont invité les députés, qui avaient interrompu, contrairement aux sénateurs, les relations bilatérales sous la précédente assemblée, à venir en Russie pour renouer les relations interparlementaires anciennes et ainsi avoir à nouveau un dialogue direct. Ils ont exprimé le souhait que la Grande Commission France-Russie existant avec l'Assemblée nationale puisse à nouveau se réunir dès le début de l'année 2018 en Russie. M. Robert del Picchia et Mme Gisèle Jourda ont rappelé les échanges fructueux entre le Sénat et le Conseil de la Fédération et jugé utile de procéder par étapes, selon une politique des petits pas, pour l'organisation des échanges interparlementaires entre la France et la Russie. Les parlementaires ont également eu un échange de vues sur les sanctions réciproques européennes et russes et sur l'initiative de l'UIP sur la Syrie.

Un dîner de travail a été organisé lundi 16 octobre avec MM. **Hugues de Chavagnac**, consul général de France à Saint-Petersbourg, **Laurent Lenoir**, chargé de mission au consulat général, **Hyriades Carpe**, directeur financier à Alstom GE, **Timothé Dupont**, conseiller du commerce extérieur, directeur général de SAF NEVA (groupe Lesaffre, agroalimentaire), **Joslyn Vermogen**, directeur de la représentation de CIAT (équipementier pour l'industrie gazière), **Sébastien Fretay**, directeur général du centre commercial Galeriya, et la délégation du Groupe français, au restaurant Gogol. Les parlementaires ont pu débattre de la situation économique de la Russie et de sa population, de la perception des relations entre la France et la Russie par les responsables d'entreprises ainsi que des mesures susceptibles d'améliorer le commerce entre les deux pays.

Enfin, afin de célébrer l'amitié franco-allemande à l'occasion de son départ du parlement allemand, M. **Norbert Lammert**, président du Bundestag, a invité à dîner la délégation française dimanche 15 octobre. Ce dîner a été l'occasion, pour tous les participants français et allemands, tous partis confondus, de louer l'action continue de Norbert Lammert en faveur de diplomatie parlementaire et de la promotion des idéaux démocratiques dans le monde entier et de rappeler les valeurs qui unissent la France et l'Allemagne sur la scène internationale.

—*—